

DOCUMENTS NORMATIFS CONFIDENTIELS REGLES D'UTILISATION

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. PRÉSENTATION DES DOCUMENTS	2
4. DIFFUSION DES DOCUMENTS	2
4.1. NORMES DE DÉFINITION ÉTUDES	2
4.2. PROCÉDURES D'ESSAI DE MISE AU POINT ÉTUDES	2
4.3. SPÉCIFICATIONS DE PRODUIT APPROUVÉ	2
5. EXPLOITATION DES DOCUMENTS	2
6. DEMANDE DE DOCUMENTS	4
7. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
7.1. HISTORIQUE	5
7.2. DOCUMENTS CITÉS	5
7.3. EQUIVALENT À :	5
7.4. CONFORME À :	5
7.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente norme a pour objet de définir les règles d'utilisation de documents normatifs dont le caractère confidentiel doit être préservé parce qu'ils se rapportent :

- soit au savoir-faire du Groupe PSA,
- soit aux caractéristiques d'un produit définies confidentiellement en collaboration avec son fournisseur nommément désigné.

Ces règles imposent une diffusion strictement limitée aux seuls services du Groupe dont les activités en justifient l'exploitation ; elles s'appliquent aux documents suivants :

- Normes de définition Etudes (de la sous-classe B19),
- Procédures d'essais de mise au point Etudes (de la classe B4),
- Spécifications de Produit Approuvé (de la division X),

qui sont identifiés par des indices de classification dont les termes sont respectivement de la forme B19 NNNN, B4N NNNN et XNN NNNN.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- NORME
- PROCEDURE D'ESSAI (PES)
- PRODUIT
- SPECIFICATION DE PRODUIT APPROUVE (SPA)

3. PRESENTATION DES DOCUMENTS

La confidentialité des documents est caractérisée par les deux points ci-après :

- Impression sur papier rouge.
- Inscription dans la case inférieure gauche de la première page des indications suivantes :

- pour les normes de définition "Etudes" et
- pour les procédures d'essai de mise au point "Etudes"

- pour les Spécifications de Produit Approuvé.

4. DIFFUSION DES DOCUMENTS

4.1. NORMES DE DEFINITION ETUDES

Elles sont diffusées uniquement aux Services d'Etudes dépendant de la Direction Technique de PSA et des Directions des Etudes des Sociétés Automobiles du Groupe.

4.2. PROCEDURES D'ESSAI DE MISE AU POINT ETUDES

Elles sont diffusées comme indiqué au § Normes de définition études mais également en un exemplaire par site à la Direction Qualité des Sociétés Automobiles du Groupe.

4.3. SPECIFICATIONS DE PRODUIT APPROUVE

Elles sont diffusées comme indiqué au § Normes de définition études mais également à la Direction des Achats à qui incombe la charge d'en remettre un exemplaire à titre confidentiel au fournisseur concerné par le produit auquel elles se rapportent.

5. EXPLOITATION DES DOCUMENTS